

Et si le portable était l'amiante de demain ?

Le Conseil fédéral vient de refuser [ma proposition](#) d'interdiction générale des téléphones portables pour les enfants de moins de 14 ans. Le nombre d'enfants utilisant un téléphone portable a augmenté de façon spectaculaire. En Allemagne, 47 % des enfants de 6 à 13 ans possédaient un téléphone portable en 2005. Au Royaume-Uni, un enfant se voit offrir son premier portable dès l'âge de 8 ans en moyenne. L'enquête Eurobaromètre de 2005 montre que dans plusieurs pays, il est plus fréquent pour les enfants de posséder un portable que d'avoir accès à internet. C'est finalement un marché qui génère des recettes considérables.



Le marché des portables destinés aux enfants est une opération financière entièrement à la charge de leurs parents. **De très nombreuses études scientifiques font état des risques majeurs pour la santé des enfants du fait de l'utilisation de téléphones portables.**

Il apparaît que les enfants sont particulièrement sensibles aux effets des radiofréquences, car leur organisme est en développement. De plus, l'effet thermique qui en découle peut entraîner des lésions majeures, voire le développement de cancers.

L'hypothèse d'un risque majeur de santé publique pour toute une génération n'étant pas exclue, une approche de précaution est justifiée.

Dès lors, une mesure d'interdiction générale de production, de vente et d'utilisation en Suisse pour les enfants de moins de 14 ans apparaît comme une mesure de sauvegarde et de précaution proportionnée. **De tout cela, le Conseil fédéral n'en a cure. Pour lui, il n'y a aucune preuve scientifique que les rayonnements émis par les téléphones mobiles soient nocifs pour les adultes ou les enfants.**

Ce qui est incroyable c'est que le Gouvernement reconnaît que les recherches sur ces problèmes sont encore lacunaires et que des incertitudes demeurent, notamment eu égard aux possibles effets à long terme...

Et quelle conclusion dans cette affaire ? Ecoutez bien: "La responsabilité en matière d'utilisation des téléphones mobiles par les enfants incombe avant tout aux personnes ayant l'autorité parentale et non à l'Etat"(!).

C'est comme pour l'amiante donc, les ouvriers amiantés à vie devaient prendre leurs responsabilités et pas s'en remettre toujours à l'Etat, ce monstre bureaucratique intrusif dans la vie privée...

Le monde à l'envers. A l'envers de toute responsabilité envers les générations futures.

Pétition Internationale BioInitiative EEA



Protégez la santé humaine contre les rayonnements électromagnétiques 

[- BioInitiative explications 0,6 V/m : cliquer -](#)